

# Distinction Partenaire inclusif EPI

## Les EPI récompensent cent quatre-vingts entreprises genevoises

Les EPI ont remis la *Distinction Partenaire inclusif EPI*, une nouvelle reconnaissance destinée à mettre en lumière les entreprises et organisations qui s'engagent concrètement aux côtés des EPI, en faveur de l'inclusion et de l'insertion sociale et professionnelle. Pour cette première édition, près de cent quatre-vingts partenaires ont été distingués en présence de Thierry Apothéloz, Président du Conseil d'Etat chargé du *Département de la cohésion sociale*. Trois « Prix coups de cœur » ont également été décernés à des entreprises ou entités exemplaires.

Créée pour valoriser l'engagement du réseau partenaire et reconnaître publiquement des collaborations qui produisent des opportunités pour les bénéficiaires, la *Distinction Partenaire inclusif EPI* s'adresse aux entreprises et organisations genevoises qui agissent aux côtés des EPI, que ce soit en ouvrant des places de stage ou des emplois, en développant des dispositifs en entreprise, en collaborant avec les ateliers et le service de restauration des EPI, ou encore en contribuant à des actions de sensibilisation et à des projets inclusifs.

Cette distinction s'inscrit dans la *Vision 2035* des EPI, qui vise à contribuer à bâtir une société plus inclusive dans laquelle chaque personne peut s'épanouir pleinement avec ses singularités. Elle reflète un principe central de l'action des EPI : l'inclusion comme responsabilité collective. Les entreprises et organisations partenaires jouent un rôle essentiel en créant des opportunités concrètes pour les personnes accompagnées par les EPI, notamment à travers l'accueil de stagiaires ou de collaboratrices et collaborateurs en entreprise, le recours aux prestations de nos ateliers ou encore leur engagement dans des initiatives inclusives.

Lors de cette première édition de la Distinction, trois « Prix coups de cœur » ont été remis afin de saluer des engagements particulièrement exemplaires. Le coup de cœur *Or* a été remis à *Caran d'Ache*, le coup de cœur *Argent* à l'*Office cantonal des transports et du génie civil*, et le coup de cœur *Bronze* à *Wuillemin Fleuristes*.

« En distinguant environ cent quatre-vingts entreprises et organisations, dès cette première édition, les EPI entendent à la fois reconnaître la diversité des engagements existants, renforcer la visibilité des partenariats, et encourager de nouvelles organisations et entreprises à rejoindre un élan en faveur d'une société plus inclusive » explique Magali Ginet Babel, directrice générale des EPI. « Cette reconnaissance met en lumière des engagements concrets et donne un cadre lisible

pour renforcer, année après année, les pratiques inclusives au sein des entreprises. »

Cette distinction s'inscrit dans la conviction que rendre les environnements plus accessibles à quelques personnes profite souvent au plus grand nombre.

Pour Thierry Apothéloz, Président du Conseil d'Etat chargé du *Département de la cohésion sociale* qui s'est exprimé pendant la soirée de lancement «... ce type de distinction rend visibles les engagements qui fonctionnent et encourage d'autres entreprises genevoises à s'engager à leur tour, en renforçant une dynamique collective en faveur de l'inclusion ».

La distinction repose sur un référentiel structuré autour de trois pôles complémentaires : l'accompagnement, qui couvre notamment l'accueil de personnes en stage ou en emploi en entreprise, la mise en place d'ateliers intégrés et l'engagement en poste intégré, la contribution économique, à travers les collaborations avec les ateliers des EPI et le *Service de restauration*, et l'engagement pour l'inclusion, qui comprend la sensibilisation, le mécénat de compétences et la participation active à des projets ou initiatives inclusives.

L'attribution de la *Distinction Partenaire inclusif EPI* s'appuie sur une logique simple et progressive. Le niveau *Bronze* correspond à l'atteinte d'un pôle, le niveau *Argent* à deux pôles et le niveau *Or* aux trois pôles. Les modalités d'obtention sont annuelles et le référentiel est conçu pour évoluer progressivement, afin de permettre aux partenaires de s'engager dès aujourd'hui et de consolider leur contribution dans la durée.

Plus d'infos sur la *Distinction partenaire inclusif EPI* : <https://www.epi.ge.ch/fr/distinction-epi>

### Les EPI

Les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) sont un établissement public autonome de l'Etat de Genève. Ils contribuent au bien-être et à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale.

**Les Carougeois  
parlent  
aux Carougeois**

Communiquez dans  
**Le Carougeois**

Digimagic - Daniel Hostettler  
contact@digimagic.ch  
079 787 60 73